CLUB ……*ANGERS*……

Saison 2026 – 2027

EQUIPE : ***U15 ANGERS B***

Liste Gardien et Joueurs BLOQUES

	NOM - Prénom	Année	N° licence
1	BARBOSA DIMITRI	2013	259723
2	CAROFF NATHANAËL	2013	264094
3	CRIBIER RILEY	2012	259152
4	FARDEL-VAYSSIÈRES ARTHUR	2012	292787
5	FREUCHET CÉSAR	2012	276416
6	MAERTE VICTOIRE	2013	264101
7	MASSON GABIN	2013	264113
8	NEVEU-GAUTHIER TRISTAN	2013	265272
9	NICOLET NATHAN	2012	267666
10	OSTA ÉLIÈS	2013	268677
11	PARIS LUCAS	2013	273738

Article du RAS : 11.6.7.2. Listes de joueurs affectés

Un club, ou une entente, qui engage deux équipes dans une même catégorie d'âge, est tenu de fournir à la zone compétente pour les U15, U17 Excellence, U20 Excellence, avant le premier match de championnat de l'équipe première de la saison en cours, la liste et les numéros de licence d'un minimum :
- de 11 joueurs opérant exclusivement dans l'équipe première pour les équipes U15, U17 Excellence et U20 Excellence.
Cette liste de joueurs est dite « liste bloquée ». Elle ne peut faire l'objet de modification ultérieure après avoir été déposée à la zone compétente. Elle comprend obligatoirement le gardien de but titulaire, qui est par ailleurs le seul gardien à pouvoir figurer sur cette liste bloquée initiale.